



ACTUALITES CSE

Jeudi 4 novembre dernier avait lieu un CSE Ordinaire sur le site de GBS SERVICES Nantes. Un CSE ordinaire, mais à la fois exceptionnel du fait que nous étions tous ou presque en présentiel, une grande première depuis un an et demi à cause de cette crise sanitaire qui n'en finit pas.

TELETRAVAIL

Lors du CSE d'Octobre, nous avions abordé plusieurs questions touchant au télétravail. Les CSE étant réduits à une grosse matinée (fin de CSE à 13h30), la direction a donné réponse au CSE de novembre :



- *Si un salarié souhaite changer son jour ou ses jours de TAD (pas en occasionnel), quelle est la marche à suivre ?* Le salarié doit faire sa demande à son management pour validation, remonter l'info à l'assistante de direction qui demandera un nouvel avenant au service RH.
- *Existe-t-il des règles concernant le PC portable ? C-a-d doit-il rester ou non sur site ?* Le PC portable reste sur site et doit être attaché au cordon de sécurité (hormis les jours de télétravail où le collaborateur emmène son PC et hors flex-office).
- *Dans une situation exceptionnelle type panne de réseau, internet ou électricité : si nous pouvons nous déplacer de la maison au site ou inversement pour pouvoir continuer notre activité. Le ou la salari.e est-il ou elle bien assuré.e sur son trajet ?* Nous vous confirmons que la personne est assurée puisqu'il s'agit d'un trajet dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.
- *Nous avions aussi abordé la problématique des 6 mois d'ancienneté requis dorénavant pour TAD. Nous avions connaissance de salarié.es qui avaient vécu le 100% TAD pendant la crise sanitaire, qui ont quitté l'entreprise et qui sont revenus depuis peu. On leur avait refusé le TAD n'ayant pas l'ancienneté requise.* La direction nous a entendus et exceptionnellement, ces salarié.es pourront aussi bénéficier du TAD.

Déménagement des salarié.es de EUROATRIUM



Lors de cette plénière, la CFDT a rendu un avis négatif sur le déménagement des équipes qui sont basées à l'EuroAtrium sur Paris. Avis que vous trouverez [ICI](#).

Entre les différents déménagements faits et à venir en 2022 et un dossier présenté en CSE sans aucun élément sur l'accompagnement des salarié.es, il était impossible pour nous de passer outre un avis négatif et de ne pas assumer très clairement notre position.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt-gbsservices@engie.com

Fanny DENECE
Tél : 06.74.09.73.58





Les 24 et 31/12/2021

Pour ceux qui n'auraient pas lu [notre article](#) sur notre blog ☺, nous avons rappelé à la Direction une disposition particulière dans notre accord de Qualité de Vie au Travail (QVT) concernant : « Les journées du 24 et 31 décembre doivent faire l'objet d'une souplesse managériale afin que les salarié.es puissent terminer plus tôt que l'horaire habituel ». Ce rappel avait pour but l'uniformisation de cette règle à toutes les lignes de services de GBS Services .

Nous leur avons surtout fait des propositions concrètes concernant ces deux journées pour les horaires de départ. Nous espérons qu'ils sauront trouver le meilleur compromis possible, nous aurons l'information au prochain CSE qui se tiendra le jeudi 2 décembre sur Paris.

Vente EQUANS

Suite à l'annonce d'ENGIE le 5 novembre dernier concernant l'entrée en négociation exclusive avec Bouygues pour la cession d'EQUANS, nous vous avions fait une [communication exceptionnelle](#) dès le lendemain.

La consultation démarra le 2 décembre par le Comité Européen d'Entreprise d'ENGIE. S'en suivra, les informations-consultations auprès des principales sociétés d'EQUANS. Concernant notre entité, nous aurons un CSE extraordinaire le 10 décembre prochain, l'ordre du jour ne nous a pas encore été envoyé.

Placement de vos RTT en CET

Comme chaque année, nous vous faisons une pique de rappel concernant votre solde de RTT ☺. S'il vous reste un solde malgré la pose de congés de fin d'année, pensez à faire votre demande d'alimentation de votre CET sur MyPortal.

Les règles de placement :

- vous ne pouvez pas placer plus de 11 jours de RTT / an,
- La limite de placement est de 12 jours ouvrés sur l'année civile, c-a-d le cumul des congés payés placés en avril dernier et les RTT que vous désirez placer ne doit pas dépasser 12 jours.
- votre CET est plafonné à 130 jours.

Vous avez peu être reçu un mail avec un lien, sinon nous vous indiquons le chemin : *Mon Self Service/Ressources Humaines/ Mon temps de travail et absences/ Compte Epargne Temps/ Alimentation CET*.

Attention dead-line: vous avez jusqu'au 03/12 soit ce vendredi pour faire votre demande sur MyPortal.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt-gbsservices@engie.com

Fanny DENECE
Tél : 06.74.09.73.58





GBS SOLUTIONS

Vos DS CFDT sont à pied d'œuvre pour constituer une liste de candidats pour les futures élections chez GBS Solutions.

Nous avons déjà réalisé trois communications que vous trouverez ci-dessous :

[L'appel à candidatures](#)

[Le bilan de la CFDT](#)

[Les enjeux](#)

Les élections sont du 10 au 13 janvier 2022, nous espérons réussir à faire une percée significative chez Solutions.

LES INCONTOURNABLES DE LA CFDT

N°1 >> Le droit à la déconnexion : plus qu'un droit, un devoir. La clôture annuelle approche, ne cédons pas à la pression !!!

N°2 >> Votre subvention CSE, plus qu'un mois pour l'utiliser. Pensez aux cadeaux de fin d'année



**Votre collectif
CFDT GBS Services
toujours à fond**



Décembre 2021 :

- 02/12 : CSE
- 03/12 : date limite pour le placement de vos RTT sur le CET
- 10/12 : CSE extraordinaire
- 14/12 : réunion CSSCT à Toulouse



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt-gbsservices@engie.com

Fanny DENECE
Tél : 06.74.09.73.58

